

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Strukturpolitik
Akteure	Germann, Hannes (svp/udc, SH) SR/CE, Berset, Alain (sp/ps) BR EDI / CF DFI, Bischof, Pirmin (cvp/pdc, SO) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Strukturpolitik, 2012 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<hr/>	
PME	petites et moyennes entreprises
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Strukturpolitik

MOTION
DATUM: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Eine Studie der Credit Suisse war im Jahre 2009 zum Ergebnis gekommen, das bis 2014 rund 77'000 Unternehmen vor einer **Nachfolgeregelung** stehen würden, was einem beträchtlichen Anteil von 26% der in der Schweiz ansässigen Unternehmen entsprach. Von dieser Herausforderung waren hochgerechnet 975'000 Arbeitsplätze betroffen – die meisten davon in den kleinen und mittleren Unternehmungen (KMU). Um deren Fortbestand zu erleichtern, nahm der Nationalrat in der Berichtsperiode eine Motion Rime (svp, FR) an. Diese bezweckte eine Lockerung in Bezug auf die Bestimmungen betreffend Firmennamen (Artikel 944ff. des Obligationenrechts). Der Motionär erachtete die geltenden Bestimmungen als zu strikt, da im Firmennamen von Einzelfirmen, Kollektiv- und Kommanditgesellschaften sowie Kommanditaktiengesellschaften bisher einzig der Name der Inhaberin oder des Inhabers der Einzelfirma bzw. die Namen der unbeschränkt haftenden Gesellschafterinnen und Gesellschafter der Personengesellschaften aufgeführt werden durfte. Der Vorstoss forderte, dass der Firmenname ungeachtet der Änderungen, die den Kreis der Gesellschafterinnen und Gesellschafter oder die Rechtsform betraf, fortbestehen konnte. Der Entscheid des Ständerats zu diesem Geschäft stand noch aus. In der Wintersession nahm der Ständerat eine Motion Bischof (cvp, SO; Mo. 12.3769) an, welche die identische Zielsetzung verfolgte. Hier wiederum war der Beschluss des Nationalrats im Berichtsjahr noch hängig.¹

POSTULAT
DATUM: 10.06.2015
DAVID ZUMBACH

Der Ständerat sprach sich in der Sommersession 2015 bei vier Enthaltungen mit 25 zu 13 Stimmen dagegen aus, die **volkswirtschaftlichen Auswirkungen der Swissness** vor Inkraftsetzung des revidierten Markenschutzgesetzes (MSchG) und der entsprechenden Verordnung prüfen zu lassen. Dies hatte ein Postulat Germann (svp, SH) gefordert. Aufwand und Ertrag der beantragten Untersuchungen stünden, so der Bundesrat, der sich gegen eine Annahme des Postulats ausgesprochen hatte, in keinem Verhältnis.²

POSTULAT
DATUM: 06.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la **hausse des investissements étrangers dans des entreprises suisses**, Pirmin Bischof (pdc, SO) demande un rapport du Conseil fédéral qui dresse un bilan de la situation, dessine un comparatif international des mesures législatives et envisage des dispositions, si nécessaire. Le dépositaire cite comme exemple les reprises de Syngenta, Swissport, Gate Gourmet ou encore la stratégie chinoise «Made in China 2025». Plus précisément, le postulat pointe du doigt les risques de fuite de savoir-faire, les risques pour la politique de sécurité à cause d'infrastructures sensibles, les récentes évolutions et les limites de la législation helvétique en comparaison internationale. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. Il a été tacitement validé, en parallèle de l'objet 18.3021, par le Conseil des États.³

POSTULAT
DATUM: 13.02.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que des pays émergents intensifient leurs politiques d'investissement dans des entreprises privées ou publiques de pays avancés, nombreux sont ceux qui pointent du doigt les risques pour la sécurité nationale et l'économie. La Suisse, qui se positionne comme une destination majeure des **investissements directs étrangers**, mais également comme un grand investisseur à l'étranger, n'échappe pas au débat. Le rapport sur le postulat Bischof (pdc, SO) adresse cette problématique. Tout d'abord, le rapport précise que les autres pays européens, avec une économie comparable à l'économie helvétique, n'ont pas introduit de réglementation spécifique sur les investissements directs étrangers. Ensuite, sur la question de la sécurité nationale, d'un côté, la problématique n'existe qu'en cas d'investissement dans une entreprise d'importance systémique. Or, la législation en vigueur, et notamment les législations sectorielles dans les domaines des banques et infrastructures financières, permet d'écarter la grande majorité des risques. D'un autre côté, la stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques dresse des rapports réguliers et prend en compte la sécurité des approvisionnements. Ensuite, d'autres réglementations sont en vigueur pour les secteurs non critiques. Le rapport cite notamment la lex Koller ou

encore le droit des marchés financiers. Finalement, l'argument des places de travail ou de la perte de savoir-faire n'est pas justifié selon le rapport. Il précise qu'une intervention législative s'apparenterait à une politique industrielle à tendance protectionniste, donc en inadéquation avec la stratégie économique helvétique. Au final, le rapport préconise un statu quo avec la possibilité de monitoring régulier sur la question.⁴

MOTION

DATUM: 17.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté, à l'unanimité, une motion du sénateur Germann (udc, SH). La motion charge le Conseil fédéral de proposer des mesures pour **accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le sénateur insiste notamment sur trois thématiques: l'optimisation des conditions-cadres, la baisse des coûts de réglementation et le maintien des emplois. Le Conseil fédéral proposait d'adopter la motion.

Une motion similaire a été déposée au Conseil national par le parlementaire Michaël Buffat (udc, VD). La discussion a été reportée car l'objet est combattu par la socialiste Birrer-Heimo (ps, LU).⁵

MOTION

DATUM: 21.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Michaël Buffat (udc, VD) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de proposer des mesures pour **accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le parlementaire vaudois insiste notamment sur trois thématiques: l'optimisation des conditions-cadres, la baisse des coûts de réglementation et le maintien des emplois.

Le Conseil fédéral proposait d'adopter la motion. Le débat a été reporté car la motion est combattue par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU). Cependant, une motion similaire, du sénateur Germann (udc, SH) a été déposée et acceptée par le Conseil des Etats.⁶

MOTION

DATUM: 18.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion German (udc, SH) demande un **programme pour accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le Conseil des Etats s'est prononcé en premier sur l'objet. Il a suivi la recommandation du Conseil fédéral et adopté la motion à l'unanimité.

Puis, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a proposé, sans opposition, à sa chambre d'adopter la motion. Elle estimait que des propositions pour renforcer la place économique suisse étaient indispensables dans le contexte économique morose actuel. Finalement, la motion a été adoptée par le Conseil national sans opposition.⁷

1) Mo. 12.3727 (Rime): AB NR, 2012, S. 2249; Mo. 12.3769 (Bischof): AB SR, 2012, S. 969f.; NZZ, 28.11.12; Lit. Credit Suisse.

2) AB SR, 2015, S. 489 ff.

3) BO CE, 2018, pp.418 s.

4) Rapport Investissements transfrontaliers et contrôles des investissements; NZZ, 12.1., 30.1.19; LT, 6.2.19; SGT, 12.2.19; SGT, TA, 14.2.19; AZ, 26.2.19

5) BO CE, 2019, pp. 449

6) BO CN, 2019, p.1320

7) BO CN, 2019, p.2380; Communiqué de presse CER-CN du 08.10.2019; Rapport CER-CN du 08.10.2019